



Ligue Île de France Est de Handball

34 rue Henri Varagnat, 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01 48 48 48 81 - Fax : 01 48 47 12 30

Site internet : <http://www.lifehandball.com> - Email : contact@life-handball.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  LIFE Handball  @LIFEHand2017

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 2 novembre 2016

PV N° 8 – 16/17

Présents: C.ZAKARIAN (président coc) / N.ZAJAC / PH.VALLET / M.TURBIAN

Excusés : R.UZAN / J.RICHOL / M.JEANNE

CHAMPIONNATS

PRENATIONALE+16 FEM.

Le match MONTREUIL/ALFORTVILLE du 18-19 mars 2017 : la COC donne son accord pour avancer ce match au 21 janvier 2017. Le club de Montreuil peut conclure dans Gesthand.

EXCELLENCE +16 MASC.

Le match LA THEROUANNE/HBC LOING du 03-04 décembre 2016 : cette rencontre est inversé est devient HBC LOING/ LA THEROUANNE, elle se jouera le 04 décembre 2016 à 16h00. Le club de HBC Loing peut conclure dans Gesthand.

MOINS DE 19 MASC.

Le match ROSNY SOUS BOIS/MONTREUIL : ce match se jouera le 05 novembre 2016 à 17h30 au gymnase Lavoisier. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

Le match VILLEPINTE/MEAUX : cette rencontre se jouera le 12 novembre 2016, l'horaire est décalé de 16h00 à 16h30. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

MOINS DE 15 MASC.

Le match NOGENT/LAGNY : ce match se jouera le 05 novembre 2016, l'horaire est avancé de 17h30 à 17h00. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

VETERANS

Le match NOISY LE GRAND/CHELLES : nous avons pris note de la proposition de report au 22 novembre 2016 à 20h45, merci au club de Chelles de répondre pour le 07 novembre 2016 (pour rappel la demande de report avait été saisie dans Gesthand le 18 octobre 2016).

Le match NOISY LE GRAND/VILLEPINTE : suite à votre mail concernant le match du 11 octobre 2016 et du refus du club de Villepinte de se déplacer, car il a déjà un match cette semaine, merci aux 2 clubs de s'entendre rapidement pour une nouvelle date. Pour l'avenir merci au club de Noisy le Grand de ne pas attendre plusieurs de nos relances avant de nous répondre.

Le match SERRIS/VILLEMOMBLE du 11 novembre 2016. Ce match se jouera le 16 décembre 2016 à 21h00. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).



Ligue Île de France Est de Handball

34 rue Henri Varagnat, 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01 48 48 48 81 - Fax : 01 48 47 12 30

Site internet : <http://www.lifehandball.com> - Email : contact@life-handball.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  LIFE Handball  @LIFEHand2017

COUPE

Plus de 16 Nationaux Masc.: SERRIS/NOGENT du 27 octobre 2016 : merci de nous communiquer le résultat pour le 07 novembre 2016 sous peine de sanctions.

Plus de 16 Nationaux Masc.: CRETEIL/MAISONS ALFORT ce match se jouera le 17 novembre 2016 à 20h00 au gymnase Robert OUBRON. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

Plus de 16 Région Masc.: PLESSIS TRÉVISE/NOISY LE SEC : suite à la proposition du Plessis Tréville et n'ayant obtenu aucune réponse de Noisy le Sec, la COC impose ce match le 09 novembre 2016 à 20h45. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

VILLEPARISIS/VILLEMOMBLE ce match se jouera le 23/11/2016 à 20H45 au gymnase Géo André. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

Moins de 15 Masc. : suite au retrait d'une équipe exempte au 1er tour, nous annulons le match SAINT DENIS/PONTAULT. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

CONCLUSIONS MANQUANTES DU 26-27 NOVEMBRE AMENDABLES LE 6 NOVEMBRE 2016

MOINS DE 19 M POULE A

- LIVRY GARGAN/NOISY LE GRAND

MOINS DE 19 M POULE B

- MONTEREAU/ROSNY SOUS BOIS

MOINS DE 19 M POULE C

- MEAUX/THIAIS

Christian ZAKARIAN
Président de la COC Ligue LIFE



Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus